

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mars 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

CONVENTION DE
RESERVATION DE
10 LOGEMENTS
POUR UNE
OPERATION SISE 27
RUE DES
VILLEGRANGES
ENTRE LA VILLE
DES LILAS ET LE
BAILLEUR SOCIAL
IMMOBILIERE 3F.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Irina SHAPIRA, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Sandie VESVRE, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Guillaume LAFEUILLE par Irina SCHAPIRA, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE, Marie-Geneviève LENTAIGNE par Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET par Jean-François DEBYSER.

ABSENTS EXCUSES : Georges AMZEL

SECRETAIRE :
Nathalie BETEMPS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170329-D53-17-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

OBJET : CONVENTION DE RESERVATION DE 10 LOGEMENTS POUR UNE OPERATION SISE 27 RUE DES VILLEGRANGES ENTRE LA VILLE DES LILAS ET LE BAILLEUR SOCIAL IMMOBILIERE 3F.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la construction et de l'Habitation,

VU la demande de garantie d'emprunt de la société anonyme d'habitation à loyer modéré Immobilière 3F, auprès de la ville concernant une opération d'acquisition - amélioration de l'immeuble situé 27 rue des Villegranges aux Lilas,

VU la délibération du Conseil municipal du 7 décembre 2016 accordant sa garantie d'emprunt pour cette opération,

CONSIDERANT qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée par la ville des Lilas à Immobilière 3F, la ville a un droit de réservation de 10 logements sur les 53 logements de l'ensemble immobilier,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention de réservation ci-joint,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de droit de réservation de 10 logements au 27 rue des Villegranges aux Lilas, entre la Ville des Lilas et la société Immobilière 3F, dont le siège social est sis 159 rue Nationale, 75638 PARIS CEDEX 13, en contrepartie d'une garantie d'emprunt accordée par la ville des Lilas à cette dernière.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération et le document annexé seront transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au trésorier municipal des Lilas, aux intéressés et affichés en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,



Daniel GUIRAUD

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170329-D53-17-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **30 MARS 2017**
- et de son affichage le **31 MARS 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

34 Voix pour

..... **Voix contre**

..... **Abstention(s)**

..... **Pas part au vote**

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170329-D53-17-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

